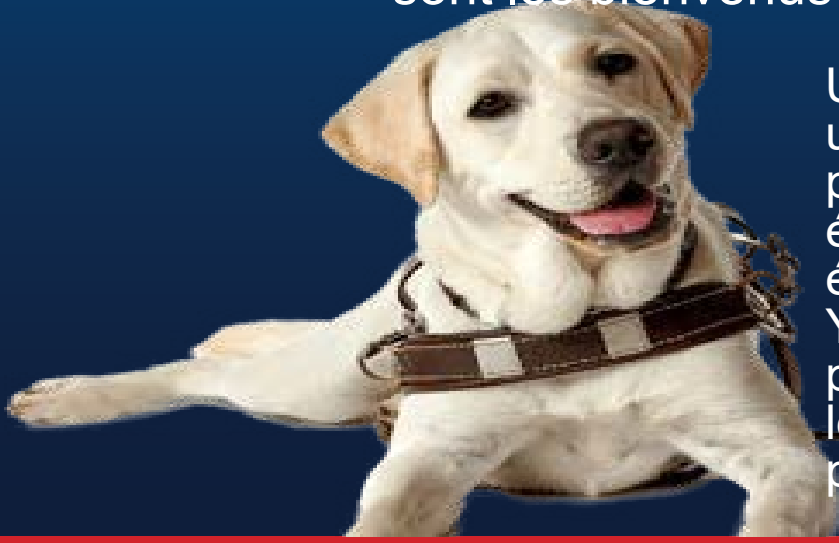


Les animaux d'assistance

sont les bienvenus à bord les transports publics.



Un animal d'assistance est un animal qui accomplit une tâche ou des tâches spécifiques pour aider une personne ayant un handicap. Les lois fédérales, étatiques, et locales exigent que toutes les établissements, autobus, trains, et ferries du New York City Transit Authority qui sont ouvert au public permettent les animaux d'assistance d'accompagner les personnes handicapées dans chaque zone où le public est normalement autorisé à aller.

Les conducteurs de autobus du NYCTA ne peuvent poser que deux questions:

- Est-il un animal d'assistance ?
- Quelle tâche accomplit l'animal d'assistance ?

Conseils à retenir

- Les animaux d'assistance ne sont pas des animaux de compagnie. Ne jouez pas avec eux et ne les caressez pas.
- Les animaux d'assistance ne doivent pas porter des gilets ou des vestes qui les identifient comme tels.
- Les animaux d'assistance ne doivent pas avoir une carte d'identification ou tout autre document.

Dans toutes circonstances, le personnel doit offrir à la personne handicapée l'opportunité d'accéder les établissements, autobus, trains, et ferries du NYCTA.

Accès refusé ?

Vous avez le droit de déposer une plainte en appelant 3-1-1 et en demandant le NYC Commission on Human Rights.

Les conducteurs de autobus du NYCTA ne peuvent PAS demander:

- Des questions concernant le handicap d'une personne ;
- Pour la documentation médicale ;
- Pour la documentation de formation ou une carte spéciale pour l'animal d'assistance ;
- Pour une démonstration des tâches que l'animal d'assistance accomplit.